

CIO DE PUTEAUX - COURBEVOIE

APRES LA 3ème

Les Procédures d'Orientation

2^{ème} TRIMESTRE

DEMANDES PROVISOIRES
DE LA FAMILLE



PROPOSITION PROVISOIRE
DU CONSEIL DE CLASSE

PHASE DE DIALOGUE

3^{ème} TRIMESTRE

VŒUX DEFINITIFS

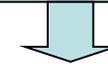
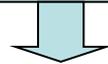


VŒUX EXAMINES PAR
LE CONSEIL DE CLASSE QUI EMET
UNE PROPOSITION D'ORIENTATION



CONFORME

NON CONFORME



LA PROPOSITION DEVIENT
DECISION D'ORIENTATION
Le chef d'établissement ou son représentant
la notifie à la famille

Le chef d'établissement ou son
représentant reçoit la famille et recueille
leurs observations. Il notifie sa **DECISION**
à l'issue du dialogue en la motivant

LES PARENTS ACCEPTENT
L'ORIENTATION PROPOSEE

LES PARENTS REFUSENT
L'ORIENTATION ET FONT **APPEL**



**Conseil de classe
3^{ième} trimestre**

NOM :

Prénom :

3^e TRIMESTRE : PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

DEMANDE DE LA FAMILLE

(Choix définitif)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

(se reporter à la note d'information jointe en p. 4)

2^{ème} Générale et Technologique ou 2^{ème} spécifique

2^{ème} professionnelle (Préparant au baccalauréat professionnel en 2 ans)
Précisez si vous le souhaitez la spécialité :

- Sous statut scolaire (en lycée professionnel)
- Sous statut d'apprenti (en CFA)

1^{ère} année de CAP

Précisez si vous le souhaitez la spécialité :

- Sous statut scolaire (en lycée professionnel)
- Sous statut d'apprenti (en CFA)

Doublement de la classe de 3^{ème}

Les parents peuvent obtenir le maintien de leur enfant dans la classe d'origine pour la suite d'une seule année scolaire, à condition de le faire savoir au principal du collège dans un délai de 2 mois à compter de la décision d'orientation.

Date, signature des parents ou du représentant légal :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

REPOSE DE L'ETABLISSEMENT

(Proposition du Conseil de Classe)

2^{ème} Générale et Technologique ou 2^{ème} spécifique

2^{ème} professionnelle (Préparant au baccalauréat professionnel en 2 ans)

1^{ère} année de CAP

Doublement de la classe de 3^{ème}

Motivation de la décision en cas de refus du choix de la famille :

Proposition d'orientation notifiée le :
...../...../2014

Nom et signature du chef d'établissement :

RÉPONSE DE LA FAMILLE

(Cocher la case correspondante)

Nous acceptons la proposition du conseil de classe, qui devient alors décision du chef d'établissement.

Date et signature des parents ou du représentant légal :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

OU

Nous n'acceptons pas la proposition du conseil de classe.

Date et signature des parents ou du représentant légal :

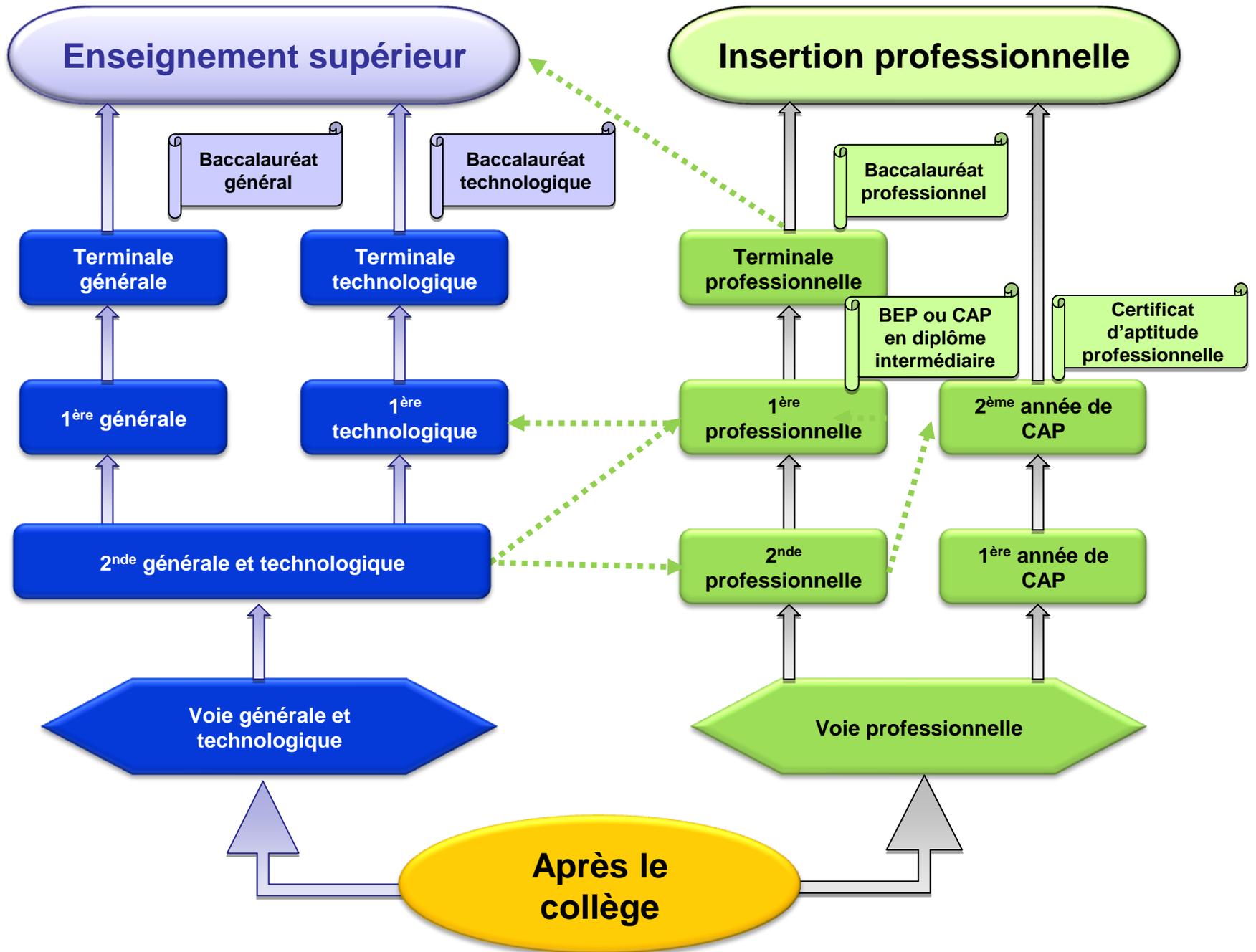
A remettre à l'établissement pour le/...../2014

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Si vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est prévu le 2014.

A l'issue de cet entretien, la décision du chef d'établissement est :

Date, signature et cachet du chef d'établissement :



VOIE PROFESSIONNELLE

BAC PRO

CAP

2^{ème} année

1^{ère} année

Terminale
Professionnelle

Première
Professionnelle

Seconde
Professionnelle

Enseignements et horaires en bac pro

1



Total horaires hebdomadaires:
De 32 h à 34 h
Selon les sections

2



**Enseignements professionnels
et enseignements généraux
liés à la spécialité :**
De 15 h 30 à 17 h 30

3



Enseignements généraux:
16 h 30

▪ Pour tous les élèves

Un accompagnement personnalisé (équivalent 2h30 / semaine).

Des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans).

APRES LE BAC PRO

Insertion professionnelle

Spécialisation (Mention Complémentaire)

Poursuite d'études supérieures : BTS proches de la spécialité du bac pro.

LES DIPLOMES :

**BAC PRO, CAP
PEUVENT SE PREPARER
EN LYCEE PROFESSIONNEL
OU
EN ALTERNANCE (CFA)**

L'ALTERNANCE

FAIRE UNE DEMANDE DIRECTEMENT AUPRES
DES CFA (Centres de formation d'apprentis)

TESTS ET ENTRETIENS POSSIBLES

RECHERCHER UN MAITRE D'APPRENTISSAGE

SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE
EMPLOYEUR ET APPRENTI

AFFECTATION EN LYCEE PROFESSIONNEL

DOSSIER :

l'élève peut formuler 4 vœux

L'AFFECTATION EST INFORMATISEE

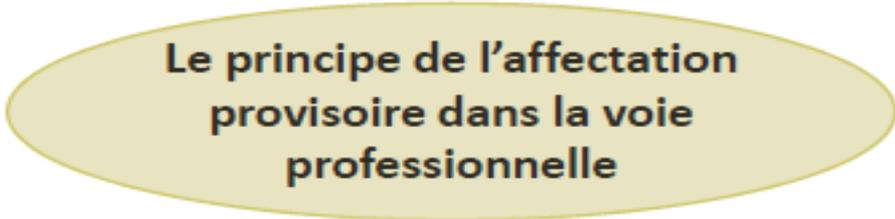
L'AFFECTATION TIENT COMPTE :

- des notes
- des capacités d'accueil

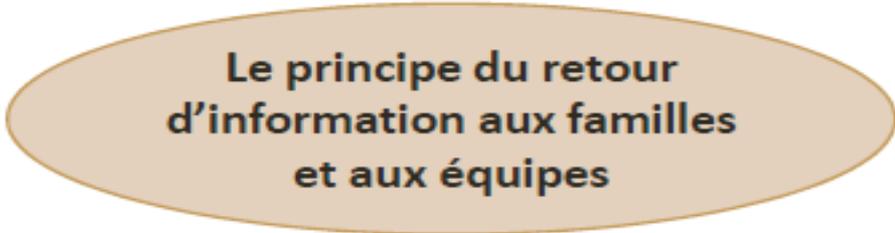
L'AFFECTATION

DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

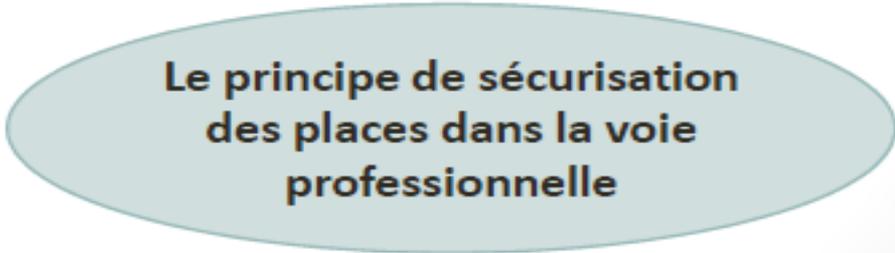
3 principes pour répondre aux **3 objectifs**



Le principe de l'affectation provisoire dans la voie professionnelle



Le principe du retour d'information aux familles et aux équipes



Le principe de sécurisation des places dans la voie professionnelle



Le principe de l'affectation **provisoire**

C'est :



4 vœux possibles

1 vœu en **voie pro.**

=

1 spécialité + 1 établissement

↗ ↘ Possibilité de faire des vœux
dans **toute l'académie**



Aux **spécialités inter académiques**
et à la procédure **PassPRO**

Organisation de la classe de Seconde Générale et Technologique

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : 28 h 30

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Enseignements	Nombre d'heures de cours par semaine
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30

Enseignements d'exploration

L'élève doit choisir deux enseignements correspondant chacun à 1 h 30 de cours par semaine soit 3 h au total⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les dérogations au principe du choix de deux enseignements d'exploration sont précisées après.

Accompagnement personnalisé

Chaque élève en bénéficie à raison de deux heures par semaine pour l'aider dans les disciplines où il a des difficultés, lui permettre d'approfondir ses connaissances dans les autres ou l'aider à construire son parcours d'orientation.

Option

L'élève peut choisir une option de 3 h par semaine.

La 2de générale et technologique

2 Enseignements d'exploration
à choisir

un 1^{er} enseignement
d'économie au choix parmi

Sciences économiques et sociales 1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion 1 h 30

**un 2d enseignement,
différent du 1er, au choix parmi**



Sciences économiques et sociales 1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion 1 h 30
Santé et social 1 h 30
Biotechnologies 1 h 30
Sciences et laboratoire 1 h 30
Littérature et société 1 h 30
Sciences de l'ingénieur 1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques 1 h 30
Création et innovation technologiques 1 h 30
**Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son
ou arts du spectacle ou patrimoines 1 h 30**
Langues et cultures de l'Antiquité : latin 3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec 3 h
LV3 3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable 3 h
Santé et social 1 h 30
Biotechnologies 1 h 30
Sciences et laboratoire 1 h 30
Sciences de l'ingénieur 1 h 30
Création et innovation technologiques 1 h 30

AU LYCEE L. DE VINCI

✓ Pour tous les élèves :

- Sciences Economiques et Sociales

✓ Un Enseignement d'exploration au choix :

- Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion
- Sciences de l'Ingénieur
- Méthodes et Pratiques Scientifiques
- Sciences et Laboratoire
- Création et Innovation Technologique
- Littérature et Société
- Histoire des sciences et techniques

LES OPTIONS (3 h)

- ✓ Histoire des arts
- ✓ Langues et cultures de l'antiquité
 - Latin (3 h)
 - Latin + Grec (3 h)
- ✓ Théâtre
- ✓ Arts plastiques
- ✓ Sections sportives

Les Bac Pro au Lycée L. de Vinci

- ✓ Bac Pro Microtechniques
- ✓ Bac Pro Optique-lunetterie
- ✓ Bac Pro Gestion-administration

Le dossier d'affectation

Remise des dossiers d'affectation à renseigner par les familles
au mois de mai.

Le vœu se définit par un couple : **1 voie d'orientation / 1 établissement**. Les familles indiqueront uniquement les voies d'orientation et les établissements souhaités, sans préciser les enseignements d'exploration.

Pour une orientation en voie générale et technologique, **les familles pourront émettre 4 vœux au maximum**. Parmi ces 4 vœux, une place leur sera réservée prioritairement au sein de leur établissement correspondant à leur zone géographique de proximité.

Pour les familles qui souhaiteraient **un enseignement à capacité contrainte ou une seconde spécifique à recrutement particulier**, celui-ci sera indiqué ultérieurement et plus précisément sur une fiche annexe complémentaire au dossier.

IDENTITE DE L'ELEVE - en lettres capitales

NOM : Prénom :

Né(e) le : / / Garçon Fille

NOM et Prénom du représentant légal de l'élève :

ADRESSE :

Code postal : VILLE :

Téléphone du domicile : Portable :

EN CAS DE DEMENAGEMENT nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives) :

.....

.....

SCOLARITE 2010-2011 Redoublement : oui non 3^{ème} générale 1^{ère} année de BAC PRO 3 ans spécialité : 3^{ème} générale module DP 6 heures 1^{ère} année de BEP spécialité : 2^{ème} générale et technologique 1^{ère} année de CAP spécialité :

Langues étudiées en 2010-2011 LV1 : LV2 :

**ACADEMIE
DE VERSAILLES**
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
**AFFECTATION
FIN DE 3^{ème}**
**RENTREE SCOLAIRE
2011**

ETABLISSEMENT D'ORIGINE
Cachet Public Privé sous contrat Privé hors contrat

CODE INE : Identifiant National Elève

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Si le dossier doit être présenté devant une COMMISSION PEDAGOGIQUE, joindre :

- Photocopie des bulletins trimestriels.
- Le cas échéant, la fiche pédagogique qui doit accompagner le vœu qui est examiné en commission.
- Pour la voie professionnelle uniquement et seulement en cas de contre indication ou d'indication médicale, joindre sous enveloppe cachetée le certificat médical d'orientation établi par le médecin scolaire.

 3^{ème} d'insertion 3^{ème} SEGPA
 3^{ème} module non francophone (MEF - CLNF4)
 Module d'insertion (MGI)
 Education récurrente CFA
 Autres :

PARTIE RESERVEE A L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

NOTES DE L'ELEVE
(Possibilité d'indiquer 2 décimales)

Le report des notes sur ce dossier est OBLIGATOIRE pour les élèves qui se présentent aux commissions pédagogiques (notes des deux premiers trimestres), pour les élèves déjà titulaires du DNB, pour les élèves qui ne se présentent pas au DNB en juin 2011 et pour les élèves scolarisés en dehors de l'académie. Ce report est FACULTATIF dans tous les autres cas.

FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	LANGUE VIVANTE 1	TECHNOLOGIE	PHYSIQUE-CHIMIE	SVT	HISTOIRE- GEOGRAPHIE	ARTS PLAST. ou MUSIQUE *	LANGUE VIVANTE 2	EDUCATION PHYS. ET SPORT
/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /	/ / , / / /

(*) Reporter la note de MUSIQUE pour un vœu de 2^{ème} GT avec l'enseignement ARTS 3h Danse ou Musique et pour un vœu de seconde spécifique Musique (vers un Bac technologique Techniques de la musique et de la danse ou un Brevet de technicien Métiers de la musique).
POUR TOUTS LES AUTRES CAS, INDIQUER LA NOTE D'ARTS PLASTIQUES.

En cas de contre indication ou d'indication médicale, COCHEZ EN ROUGE ICI
JOINDRE le certificat médical d'orientation sous enveloppe cachetée

DECISION D'ORIENTATION : Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s) avec un ordre de préférence si vous le souhaitez

A remplir obligatoirement par les établissements publics ou privés sous contrat (éventuellement après appel)

- 2^{ème} générale et technologique ou spécifique
 2^{ème} professionnelle vers un Baccalauréat Professionnel 3 ans
 1^{ère} année de CAP en 2 ans
 Doublement

Date :

Signature du chef d'établissement :

RECOURS DEVANT LA COMMISSION D'APPEL : OUI NON

Décision de la commission d'appel : 2^{ème} générale et technologique ou spécifique 2^{ème} professionnelle vers un Bac Pro 3 ans 1^{ère} année de CAP Doublement

Pour les élèves de l'enseignement privé hors contrat

- Absent à l'examen
 Echec à l'examen

- Réussite à l'examen
 En 2^{ème} générale et technologique
 En 2^{ème} professionnelle (Bac. Pro 3ans)
 En 1^{ère} année de CAP 2 ans

Date :

Signature du président du jury

Certaines informations de ce dossier nécessaires à la préparation de l'affectation, assistée par ordinateur, seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique. Le droit d'accès prévu par la loi du 6 janvier 1978 pourra être exercé auprès de l'établissement d'origine (établissement public) ou auprès de l'Inspection Académique (autre cas).

Date :
SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L' ELEVE :

Nom : Prénom : Décision d'orientation :

CHOIX DE LA FAMILLE

(Consulter le document
joint à ce dossier)

Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s) avec un ordre de préférence si vous le souhaitez :

- 2nde générale et technologique ou spécifique
- 2nde professionnelle vers un Baccalauréat Prof¹ 3 ans
- 1^{re} année de CAP en 2 ans
- Doublement

LV1 Étudiée en 2010-2011 :

Réservé à l'administration - CODE ZONE GEOGRAPHIQUE (CORRESPONDANT A L'ADRESSE DE DOMICILIATION DE L'ELEVE) :

CASES GT - SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

RESERVE
A L'ADMINISTRATION

① **CAS GENERAL** : INDIQUER CI-DESSOUS **UNIQUEMENT** « 2NDE GT » pour des vœux contenant 2 enseignements d'exploration courants (liste n°1).

② **CAS PARTICULIER** : INDIQUER les enseignements à « capacités contraintes » ou les spécialités de seconde spécifique souhaitées (liste n°2).

VŒUX	VEUILLEZ INDIQUER UNIQUEMENT « 2NDE GT » pour les enseignements courants (précisez, le cas échéant, les enseignements à capacités contraintes ou les spécialités de seconde spécifique)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ (Attention, ne pas oublier d'indiquer parmi l'un des 4 vœux le vœu correspondant à la 2 nd e GT du lycée de la zone de desserte)	CODE VŒU	LE CAS ECHEANT AVIS DE LA COMMISSION
N°1		Lycée : Ville :	-----	
N°2		Lycée : Ville :	-----	
N°3		Lycée : Ville :	-----	
N°4	Lycée : Ville :	Lycée : Ville :	-----	

Une option facultative :

Atelier artistique (facultatif) :

CASES P - 2nde PROFESSIONNELLE (Bac. Prof¹ 3 ans) ou 1^{re} année de CAP en 2 ans : VEUILLEZ INDIQUER LES NOMS ET COMMUNES DES ÉTABLISSEMENTS SOUHAITES, MENTIONNER LES SPECIALITES DEMANDEES

RESERVE
A L'ADMINISTRATION

VŒUX	Formations et Spécialités (Voir guide O.N.I.S.E.P « après la troisième » et additif en ligne)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	CODE VŒU	LE CAS ECHEANT AVIS DE LA COMMISSION
N°1		Lycée : Ville :	-----	
N°2		Lycée : Ville :	-----	
N°3		Lycée : Ville :	-----	
N°4		Lycée : Ville :	-----	

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :

Autorisation de sortie hors académie : ACCORD

REFUS

Date : Signature :

IMPORTANT : la décision d'affectation ne devient définitive que si le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :

Pour aider aux choix
des élèves, des familles
et aux conseils des
enseignants

